

Charte d'utilisation de l'IA au sein de la rédaction

La rédaction de Citoyens.com est susceptible de recourir à l'Intelligence artificielle (IA) générative pour réaliser les tâches suivantes, assorties des limites qui en précisent l'usage :

- effectuer une veille d'information, comme sur un moteur de recherche, en vérifiant leur véracité à la source.
- pré-relire un texte pour suggestions, avant relecture finale par un journaliste professionnel.
- proposer un résumé pour partager un article sur les réseaux sociaux, avant relecture par un journaliste professionnel
- retranscrire de l'oral en écrit ou de l'écrit en oral (dans l'éventualité d'une version audio d'un article), avec vérification par un membre de la rédaction.

Dans tous les cas, l'IA générative ne peut constituer qu'un support pour aider la rédaction à améliorer la qualité de ses productions et la variété de son contenu, mais jamais se substituer à celle-ci. **En aucun cas, un article ne sera généré par IA.**

Concernant les images, la rédaction s'engage à ne pas utiliser d'image générée par IA pour illustrer des personnages ou des lieux, donnant l'impression d'une photo de reportage. Les seuls cas dans lesquels la rédaction s'autorise à recourir à une image générée par IA concerne des images d'illustration de contexte, comme, par exemple, une image de Père Noël pour évoquer Noël, à condition de le mentionner explicitement.

Nogent-sur-Marne, le 1er décembre 2024